



Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

Date de convocation :

08 12 2022

Date d'affichage :

08 12 2022

Nombre de membres : 33

**Nombre de membres en
exercice :** 33

**Nombre de membres qui
assistent à la séance :** 18

Ayant pris part au vote :
23 dont 5 procurations

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :

Favorable : 6

Défavorable : 0

Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BOISSEAU, BRET, DRAGON, DUQUESNOY, FINELLO, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, LAMY, LE CORRE, MASURE, THOMAS.

Sont excusés et donnent procuration :

M. FIGIEL donne procuration à M. JUILLET
M. JAY donne procuration à M. BRET
Mme LANTHIEZ donne procuration à M. LAMY
M. MAILLET donne procuration à M. JUILLET
M. PACKO donne procuration à M. DRAGON

Sont Absents :

Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, GAUDY, LEIX, LEROY, MAILLAT, MANDELLI, PELOIS, POILVE, ZAJAC.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

M. DUQUESNOY a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, THIEBAUT, VIART.

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Affectations de Prestations Techniques de la Régie du SDDEA à destination des COPE, des budgets GeMAPI, EPAGE, démoustication et SAGE

Pièces-jointes :

- Annexe 1 : Affectations des prestations techniques de main d'œuvre et coefficient de majoration ;
- Annexe 2 : Affectations des prestations techniques forfaitaires ;
- Annexe 3 : Affectations d'outillages internes ;
- Annexe 4 : Affectations pour la construction des branchements individuels d'eau potable.

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CA20211110_5 du 10 novembre 2022 du Conseil d'Administration prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances de la Régie du SDDEA en date du 06 décembre 2022 ;
Vu la délibération n°CA20211208_40 du Conseil d'Administration en date du 08 décembre 2021 relative aux affectations des Prestations Techniques de la Régie du SDDEA à destination des COPE, des budgets GeMAPI, Démoustication et SAGE.

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Dans le cadre de son calendrier budgétaire, la Régie du SDDEA se doit de se prononcer sur les affectations relatives à l'ensemble des prestations techniques pour l'année 2023 réalisées par :

- La Direction des Territoires ;
- La Direction Industrielle ;
- La Direction du Patrimoine ;
- La Direction Générale adjointe Gestion des Milieux et Prévention

Aussi, une commission des finances s'est tenue le 06 décembre 2022 afin de présenter le contexte et la méthodologie adoptée et de procéder aux arbitrages nécessaires.

Etant entendu, que les prestations réalisées par la Régie au titre des compétences GeMAPI, Démoustication et Sage feront l'objet d'une refacturation au SDDEA sur le fondement de la convention de prestations intégrées liant les deux entités et en application des statuts de la Régie du SDDEA.

Ces affectations ont été établies aux conditions économiques connues au jour de la rédaction de la présente délibération et en l'absence de délibération les modifiant, elles resteront applicables sans révision ni actualisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'ADOPTER** les affectations de prestations techniques à destination des COPE et des budgets GeMAPI, démoustication et SAGE de la Régie du SDDEA telles que décrites dans les annexes jointes :
 - Annexe 1 : Affectations des prestations techniques de main d'œuvre et coefficient de majoration ;
 - Annexe 2 : Affectations des prestations techniques forfaitaires ;
 - Annexe 3 : Affectations d'outillages internes ;
 - Annexe 4 : Affectations pour la construction des branchements individuels d'eau potable.
- **DE PRECISER** que ces affectations sont HT et sont soumises au régime de TVA légal applicable en la matière ;
- **DE DIRE** qu'en absence de délibération les modifiant, elles resteront applicables sans révision ni actualisation ;
- **D'ABROGER** la délibération n°CA20211208_40 du Conseil d'Administration en date du 08 décembre 2021 relative aux affectations des Prestations Techniques de la Régie du SDDEA à destination des COPE, des budgets GeMAPI, Démoustication et SAGE.
- **DE CHARGER**, le Directeur Général et le Payeur départemental, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.ⁱ

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



NICOLAS JUILLET
2022.12.16 19:06:24 +0100
Ref:20221216_110405_1-3-O
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET

ⁱ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



Annexe 1 Affectations des prestations techniques de main d'œuvre

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

DIRECTION INDUSTRIELLE ET DIRECTION DES TERRITOIRES					
Affectation selon qualification	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Agents techniques, exploitants assainissement, agents d'entretien bâtiments et espaces verts, assistants électromécaniciens	A l'heure	50,30 €	50,30 €	50,30 €	Affecté à chaque intervention
Électromécaniciens, automaticiens, techniciens de maintenance assainissement, techniciens de contrôle assainissement, techniciens usine eau potable, techniciens rendement de réseau	A l'heure	65,18 €	65,18 €	65,18 €	
Responsables de cellule, adjoints au chef d'agence ou de service, encadrants	A l'heure	65,18 €	104,69 €	104,69 €	
Directeurs, chefs de service, chefs d'agence	A l'heure	104,69 €	104,69 €	104,69 €	

DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA GESTION DES MILIEUX, DE LA PREVENTION ET DU PATRIMOINE					
Affectation selon qualification	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Administratif	A la journée	446,90 €	446,90 €	446,90 €	Affecté à chaque intervention
Technicien	A la journée	577,70 €	577,70 €	577,70 €	
Ingénieur	A la journée	773,90 €	773,90 €	773,90 €	

Coefficient de majoration

	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Coefficient de majoration des affectations horaires					
Travaux de dépannage	A l'heure	1,20	1,20	1,20	Coefficient majorant sur les affectations horaires
Travaux effectués sur des dimanches, jours fériés ou de nuit		1,54	1,54	1,54	
Travaux de dépannage effectués sur des dimanches, des jours fériés ou de nuit		1,85	1,85	1,85	
Coefficient de majoration sur achats*					
Fournitures, sous traitance et location externe		1,16	1,16	1,16	Coefficient majorant à la prestation du tiers Affecté à chaque intervention

* Coefficient de majoration sur achats non applicable pour des achats donnant lieu à la facturation séparée de jours de maîtrise d'oeuvre internes à la régie (exemple de cas non assujettis au 16% de majoration : schémas directeurs d'alimentation en eau potable ; ingénierie ; maîtrise d'ouvrage)



Annexe 2 Affectations des prestations techniques forfaitaires

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

Supervision des ouvrages

BARÈME FORFAITAIRE	Tarif A	Tarif B	Tarif C
	Selon ouvrage ou équipement - COPE OU BASSIN	75% - NON COPE EXCLUSIVEMENT	25% NON-COPE EXCLUSIVEMENT
Mise à disposition de l'infrastructure informatique et d'un routeur pour la communication intersite entre ouvrages, avec redondance des équipements.	X	X	X
Acquisition en temps réel et traitement des téléalarmes (avec signalement des alarmes nécessitant une intervention humaine au responsable d'astreinte centralisée).	X	X	-
Archivage des téléalarmes (traçabilité des événements) par la supervision.	X	X	-
Constitution d'une base de données centralisée et sécurisée (en temps réel ou différé, sur un serveur souverain en France et en conformité avec la réglementation RGPD).	X	-	-
Lecture des données avec rafraîchissement en temps réel et télécommande des équipements (sous forme de valeurs, courbes, bilans, synoptiques, export XLS, etc. directement à partir de la supervision et exclusivement pour les automaticiens et les électrotechniciens de la Régie du SDDEA).	X	-	-
Mise à disposition des données à J-1 sur l'intranet de la RÉGIE DU SDDEA (pour l'ensemble des exploitants).	X	-	-
Envoi d'un courriel quotidien ou hebdomadaire à une liste de diffusion (avec un fichier Excel contenant les données brutes (index), les valeurs calculées (volume journalier, débit minimum nocturne en eau potable, volume ECP en assainissement, etc.), les synoptiques.)	X	-	-

Les tarifs B et C permettent de proposer aux services d'eau et d'assainissement NON COPE, disposant de matériels de télégestion d'ancienne génération et incompatibles avec les nouvelles exigences de sécurité préconisées par l'ANSII et les nouveaux protocoles de communication, de continuer à utiliser une partie de l'infrastructure informatique de la Régie du SDDEA et duproiciel de supervision de la Régie du SDDEA.

Catégorie d'ouvrage ou d'équipement	Prix unitaire mensuel HT pour 2023 - Tarif A	Prix unitaire mensuel HT pour 2023 - Tarif B	Prix unitaire mensuel HT pour 2023 - Tarif C
Captage d'eau potable - Surpresseur d'eau potable (jusqu'à 3 pompes avec capteurs/sondes de niveau/pression et un compteur de volume)	51,58 €	40,31 €	13,44 €
Unité de désinfection (javellisation, chlore gazeux, ultraviolet)	16,15 €	12,62 €	4,21 €
Usine de traitement d'eau potable (pesticides, fer, manganèse, nitrates, nitrites, etc.)	205,07 €	160,26 €	53,42 €
Réservoir d'eau potable - Bâche de reprise(avec 1 ou 2 cuves, y compris capteurs et/ou sondes de niveau et un compteur de volume)	36,57 €	27,44 €	9,15 €
Compteur - Capteur - Sonde - Vanne motorisée - Dispositif anti-intrusion - etc. (tout équipement installé sur un site isolé ou en complément aux catégories définies dans ce barème)	10,73 €	8,39 €	2,80 €
Station de relevage des eaux usées ou pluviales (jusqu'à 3 pompes avec capteurs/sondes de niveau)	31,16 €	24,35 €	8,12 €
Station de traitement des eaux usées avec file EAU de type "filtres plantées de roseaux" ou "lagunage"	51,58 €	40,31 €	13,44 €
Station de traitement des eaux usées avec file EAU de type "boues activées" ou "TBR"	77,32 €	60,42 €	20,14 €
Station de relevage des eaux usées mono-pompe pour réseau ramifié sous pression avec capteurs/sondes de niveau)	0,52 €	0,41 €	0,14 €
Débitmètre - Pluviomètre - Capteur - Sonde - Vanne motorisée - Dispositif anti-intrusion - etc. (tout équipement installé sur un site isolé ou en complément aux catégories définies dans ce barème)	10,73 €	8,39 €	2,80 €

NB : Facturation au prorata temporis pour une nouvelle installation, à partir du début de mois suivant la date de mise en service de la télégestion.

Astreinte

Affectation selon clé 100 % linéaire de réseau	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Service d'astreinte	Forfait annuel	220 728,00 €			Affectation annuelle par budget Au prorata du linéaire de réseau

Pour tout transfert non pris en compte lors de l'établissement de la présente délibération, le tarif de 50,41 € du KM de réseau sera appliqué au COPE nouvellement créé.

Prestations liées au Système d'Information Géographique

Affectation selon forfait	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Convention de passage	Prix unitaire	592,90 €			A la pièce COPE par COPE en fin d'année
Projet DT Eau Potable	Prix unitaire	275,09 €			Affecté à l'intervention
Projet DT Assainissement	Prix unitaire	385,07 €			Affecté à l'intervention
Mise à jour des plans (branchements)	Prix unitaire	35,07 €			Affecté à l'intervention
Mise à jour des plans (casses)	Prix unitaire	35,07 €			Affecté à l'intervention
Mise à jour guichet unique	Prix unitaire du km	2,32 €			Forfait au km de réseau COPE par COPE
Réponse aux DT /DICT	Forfait annuel	77 851,99 €			Affectation annuelle par budget 50 % sur linéaire de réseau 50 % sur le nombre de contrat d'abonnement

Prestations liées à la protection des captages

Affectation selon forfait	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Périmètre de protection: Dossier d'enquête	Prix unitaire	4 034,62 €			Au dossier d'enquête
Périmètre de protection: Etat parcellaire	Prix unitaire	8,83 €			Affecté à la parcelle
Périmètre de protection: Mise à jour de l'état parcellaire	Prix unitaire	4,41 €			Affecté à la parcelle

Prestations du Service Ressource en Eau

Affectation selon forfait	Unité	COPE	BASSIN	DEMOUSTICATION SAGE	Méthodologie d'affectation
Contrôle microbiologique de désinfection	Prix unitaire	69,54 €			Affecté à l'intervention
Prélèvement d'eau dans le cadre d'une analyse de désinfection	Prix unitaire	58,52 €			Affecté à l'intervention



Annexe 3

Affectations d'outillages internes

(prix en € H.T.)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

Tous les engins et outillages de chantier sont affectés à l'intervention.

Engins et outillages	Unité	2023
Camion benne avec grue, grappin et leve-palette	Forfait jour	232,89 €
Carotteuse pneumatique ou thermique essence - foret max 350 mm	Forfait jour	41,78 €
Compresseur de chantier Diesel < 4000 L sur remorque équipée	Forfait jour	55,43 €
Corrélateur acoustique avec PC portable et capteurs	Forfait heure	47,93 €
Débitmètre portable autonome à insertion avec son unité d'enregistrement des débits instantanés	Forfait jour	42,62 €
Débitmètre portable autonome à temps de transit avec son unité d'enregistrement des débits instantanés	Forfait jour	42,62 €
Détecteur portable et électronique de fuite d'eau	Forfait heure	6,56 €
Équipement de pulvérisation et de rinçage de cuve en basse pression	Forfait par	83,26 €
Équipement d'extraction du plomb NEOFIT	Forfait par	43,45 €
Feux tricolore de chantier avec jeux de batterie	Forfait jour	28,86 €
Fonceur pneumatique jusqu'à Ø 100	Forfait jour	97,74 €
Jeu de 6 prélocalisateurs de fuite avec mallette et PC dédié	Forfait jour	30,63 €
Mallette de contrôle des disconnecteurs	Forfait par	54,71 €
Minipelle 2,5 T avec remorque et godets	Forfait jour	83,46 €
Pilonneuse essence 70/89 kg PN2/PN3	Forfait jour	16,78 €
Plaque vibrante Diesel < 200 kg - Av/Ar - PQ3/PQ4	Forfait jour	26,26 €
Pompe d'épuisement de 20 m3/h à 70 m3/h	Forfait jour	66,48 €
Pompe d'épuisement de 71 m3/h à 150 m3/h	Forfait jour	70,65 €
Pompe d'épuisement jusqu'à 20 m3/h	Forfait jour	42,41 €
Pompe doseuse sans accessoire	Forfait jour	11,77 €
Préleveur portable réfrigéré avec batterie	Forfait jour	44,49 €
Presse à vis sur remorque	Forfait jour	672,09 €
Tarière Ø 200 avec remorque et accessoires	Forfait jour	1 564,67 €
Tarière Ø 400 avec remorque et accessoires	Forfait jour	2 878,84 €
Tête émettrice avec connectique à prise baïonnettes avec son unité autonome d'enregistrement des débits ou pressions	Forfait jour	29,91 €
Tondeuse autotractée à essence	Forfait jour	40,64 €
Tracteur-broyeur 50 CV avec remorque et accessoires	Forfait jour	257,37 €
Tracteur-broyeur 60 CV avec remorque et accessoires	Forfait jour	470,98 €
Tronçonneuse-découpeuse thermique à disque	Forfait jour	24,28 €

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES	Calibre du compteur			
	15 mm	20 mm	30 mm	40 mm
<p>1) BRANCHEMENT INDIVIDUEL AVEC ENSEMBLE DE COMPTAGE DE CALIBRE ...</p> <p>Forfait pour une longueur de branchement n'excédant pas 5 ml et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation et le suivi des dossiers de projet, des déclarations de projet de travaux, des déclarations d'intention de commencement des travaux, des demandes de permission de voirie et du dossier de récolement, l'amenée et le repli du matériel, - le dégagement à l'engin mécanique à 1,10 m de profondeur de la conduite principale pour la réalisation de la prise d'eau, - l'ouverture de la tranchée en terrain ordinaire et le remblai à l'identique, - le dispositif de prise en charge sur conduite de diamètre extérieur inférieur ou égal à 300 mm, le tabernacle et le tube allonge sous bouche à clé ordinaire, la gaine de protection, la conduite PEHD, - la conduite de branchement avec les raccords nécessaires sur une longueur au plus égale à 5 ml, le grillage avertisseur détectable, le robinet d'arrêt avant compteur, le compteur volumétrique MID, le clapet antipollution NF avec douille de purge amont et aval, la bague de plombage, les joints, la mise en eau de l'installation. 				
1.1) ... 15 mm	le FORFAIT 1 117,25 €			
1.2) ... 20 mm		1 144,50 €		
1.3) ... 30 mm			1 460,60 €	
1.4) ... 40 mm				1 536,90 €
<p>1e) BRANCHEMENT INDIVIDUEL AVEC ENSEMBLE DE COMPTAGE DE CALIBRE ...</p> <p>Forfait pour une longueur de branchement n'excédant pas 5 ml et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation et le suivi des dossiers de projet, des déclarations de projet de travaux, des déclarations d'intention de commencement des travaux, des demandes de permission de voirie et du dossier de récolement, l'amenée et le repli du matériel, - le dégagement à l'engin mécanique à 1,10 m de profondeur de la conduite principale pour la réalisation de la prise d'eau, - l'ouverture de la tranchée en terrain ordinaire et le remblai à l'identique, - le dispositif de prise en charge sur conduite de diamètre extérieur inférieur ou égal à 300 mm, le tabernacle et le tube allonge sous bouche à clé ordinaire, la gaine de protection, la conduite PEHD, - la conduite de branchement avec les raccords nécessaires sur une longueur au plus égale à 5 ml, le grillage avertisseur détectable, le robinet d'arrêt avant compteur, le compteur volumétrique MID, l'émetteur radio paramétré type SDDEA clipsé sur le compteur, le clapet antipollution NF avec douille de purge amont et aval, la bague de plombage, les joints, la mise en eau de l'installation. 				
1e.1) ... 15 mm	le FORFAIT 1 177,20 €			
1e.2) ... 20 mm		1 204,45 €		

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES		Calibre du compteur	
1e.3) ... 30 mm	le FORFAIT		1 520,55 €
1e.4) ... 40 mm	le FORFAIT		1 596,85 €
2) PLUS-VALUE A L'ARTICLE 1 :			
2.1) Pour dégagement de conduite sous structure non revêtue	I'UNITÉ	126,44 €	
comprenant le chargement et l'évacuation des déblais, la fourniture et mise en place du concassé avec compactage.			
2.2) Pour dégagement de conduite sous structure revêtue	I'UNITÉ	381,50 €	
comprenant la découpe et la démolition du revêtement, l'évacuation des fraisats en décharge, le chargement et l'évacuation des déblais, la fourniture et mise en place du concassé avec compactage ainsi que la réfection de la structure.			
2.3) Pour fourniture et pose de tête mobile réglable en hauteur	I'UNITÉ	38,15 €	
comprenant sa mise à niveau lors de la réfection de la structure revêtue.			
2.4) Pour l'ouverture de fouille ou de tranchée manuellement	le M3	99,19 €	
2.5) Pour fourniture et pose d'un collier de prise en charge sur conduite de diamètre supérieur ou égal à 300 mm	I'UNITÉ	77,39 €	
2.6) Pour mise en place d'une signalisation de type DÉVIATION, ROUTE BARRÉE, ALTERNAT PAR FEUX TRICOLORES	I'UNITÉ	160,78 €	
2.7) Pour croisement de réseau nécessitant un terrassement manuel	I'UNITÉ	103,55 €	
2.8) Pour franchissement de bordure de trottoir	I'UNITÉ	54,50 €	
2.9) Pour franchissement de clôture, mur, muret, haies, sans percement de fondation	I'UNITÉ	54,50 €	
2.10) Pour franchissement de fondation nécessitant l'emploi de perforateur, y compris passage de gaine et rebouchage	I'UNITÉ	104,64 €	
3) FOURNITURE ET POSE DE CONDUITE DE BRANCHEMENT AU DELÀ DU FORFAIT DE L'ARTICLE 1) DE 5 M	le ML	24,53 €	29,43 €
comprenant l'ouverture de la tranchée en terrain ordinaire et le remblai à l'identique.			
4) PLUS VALUE AUX ARTICLES 1 ET 3 POUR TRANCHÉE SOUS STRUCTURE NON REVÊTUE	le ML	33,79 €	
comprenant l'évacuation des déblais, puis l'apport et la mise en œuvre de sable ou de concassé soigneusement compacté.			
5) PLUS VALUE AUX ARTICLES 1 ET 3 POUR TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE OU TROTTOIR REVÊTU			
comprenant :			
5.1) le franchissement par fonçage horizontal à la fusée.	le ML	109,00 €	

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES		Calibre du compteur
5.2) la découpe et la démolition de la structure revêtue, l'évacuation des déblais, la mise en œuvre de sable ou de concassé soigneusement compacté et la réfection définitive de la structure en bicouche ou enrobé.	le ML	109,00 €
5.3) la découpe et la démolition de la structure revêtue, l'évacuation des déblais, la mise en œuvre de sable ou de concassé soigneusement compacté et la réfection définitive de la structure en béton.	le ML	109,00 €
5.4) la dépose et la mise en dépôt des pavés, l'évacuation des déblais, la mise en œuvre de sable ou de concassé soigneusement compacté et la réfection définitive de la structure avec repose des pavés.	le ML	109,00 €
6) TERRASSEMENT ...		
6.1) ... POUR POSE DU REGARD sur branchement complet (réalisé selon l'article 1)	I'UNITÉ	21,80 €
comprenant l'ouverture mécanique de la fouille pour permettre la pose d'un regard.		
6.2) ... POUR POSE DU REGARD sur pré-branchement en attente	I'UNITÉ	143,34 €
comprenant l'ouverture mécanique de la fouille pour permettre la pose d'un regard, y compris la préparation et le suivi des dossiers de projet, des déclarations de projet de travaux, des déclarations d'intention de commencement des travaux, des demandes de permission de voirie et du dossier de récolement, amenée et repli du matériel.		
6.3) ... POUR POSE DU COL DE CYGNE lorsque le regard est posé par le demandeur	I'UNITÉ	143,34 €
comprenant l'ouverture mécanique de la fouille pour permettre la pose du col de cygne puis le remblaiement à l'identique avec compactage léger.		

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES	Calibre du compteur			
7- FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD POUR ABRITER L'ENSEMBLE DE COMPTAGE				
7.1) Regard polyester monobloc type "ESPACES VERTS" I'UNITÉ avec couvercle de fermeture permettant le passage occasionnel de VEHICULES LÉGERS et plaque de protection à l'intérieur, la préparation du fond de fouille, le calage et le remblai autour du regard.	237,62 €			332,45 €
7.2) Regard compact type "ESPACES VERTS" pour compteur DN 15 I'UNITÉ résistant au froid et comprenant un corps compact, un couvercle étanche et verrouillable, l'ensemble avec isolation renforcée, la préparation du fond de fouille, le calage et le remblai autour du regard.	234,35 €			Néant
7.3) Regard compact type "VOIES PIÉTONNES ET TROTTOIRS" pour compteur DN 15 I'UNITÉ résistant au froid et comprenant un corps compact, un couvercle étanche et verrouillable, l'ensemble avec isolation renforcée, la préparation du fond de fouille, le calage, le remblai autour du regard, la mise en œuvre d'une assise en béton dosé à 250 kg	260,51 €			Néant
7.4) Regard béton préfabriqué avec tampon COMPOSITE D400 pour comptage DN 15 à 40 mm I'UNITÉ comprenant l'ouverture de la fouille et l'évacuation des déblais, la préparation du fond de fouille, la fourniture et pose d'un élément H = 1000, une dalle de réduction béton, un tampon COMPOSITE D400, le remblai autour du regard, la mise en œuvre d'une assise en béton dosé à 250 kg				1 471,50 €
8) FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE DE COMPTAGE DE CALIBRE comprenant le robinet avant compteur, le compteur volumétrique MID, le clapet antipollution NF avec douille de purge amont et aval, l'adaptation sur la conduite en attente, les raccords, les joints, la bague de plombage ainsi que la mise en eau de l'installation.				
8.1) ... 15 mm I'UNITÉ	224,54 €			
8.2) ... 20 mm I'UNITÉ		251,79 €		
8.3) ... 30 mm I'UNITÉ			500,31 €	
8.4) ... 40 mm I'UNITÉ				546,09 €
8e) FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE DE COMPTAGE DE CALIBRE comprenant le robinet avant compteur, le compteur volumétrique MID, l'émetteur radio paramétré type SDDEA clipsé sur le compteur, le clapet antipollution NF avec douille de purge amont et aval, l'adaptation sur la conduite en attente, les raccords, les joints, la bague de plombage ainsi que la mise en eau de l'installation.				
8e.1) ... 15 mm I'UNITÉ	284,49 €			
8e.2) ... 20 mm I'UNITÉ		311,74 €		
8e.3) ... 30 mm I'UNITÉ			560,26 €	
8e.4) ... 40 mm I'UNITÉ				606,04 €

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES	Calibre du compteur	
9) FOURNITURE ET POSE D'UN COL DE CYGNE AVEC PIQUET DE MAINTIEN ... comprenant le raccordement sur le branchement, avec pièces de raccord et joint. <i>NOTA : La protection contre le gel du col de cygne ou sa purge régulière en cas de non utilisation en période de gel est placée sous la responsabilité de l'utilisateur.</i>		
9.1) ... SUR COMPTAGE DE CALIBRE 15 OU 20 MM l'UNITÉ	86,11 €	
9.2) ... SUR COMPTAGE DE CALIBRE 30 OU 40 MM		118,81 €

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES	Calibre du compteur			
10) PLUS VALUE AUX ARTICLES 1 et 8 POUR FOURNITURE ET POSE D'UNE TÊTE ÉMETTRICE ET D'UN ÉMETTEUR RADIO IP68 COMPACT OU DÉPORTÉ comprenant le montage et le paramétrage de l'émetteur radio et du récepteur radio				
10.1) Radio compacte clipsée	l'UNITÉ	57,77 €		
10.2) Radio déportée	l'UNITÉ	78,48 €		
11) FOURNITURE ET POSE D'UN REDUCTEUR DE PRESSION A MEMBRANE PN 16 SUR BRANCHEMENT NEUF AVEC COMPTAGE DE CALIBRE ... comprenant le réducteur à membrane réglé en usine, le joint et le réglage adapté au point de livraison.				
11.1) ... 15 mm	l'UNITÉ	97,56 €		
11.2) ... 20 mm	l'UNITÉ		124,26 €	
11.3) ... 30 mm	l'UNITÉ			233,26 €
11.4) ... 40 mm	l'UNITÉ			391,31 €
12) LEVÉ TOPOGRAPHIQUE EN X, Y, et Z AVEC GÉORÉFÉRENCIEMENT EN PLANIMÉTRIE ET EN ALTIMÉTRIE conformément à l'article R554-34 du Code de l'Environnement.				
	le FORFAIT	82,84 €		
13) MOINS VALUE ...				
13.1) ... A L'ARTICLE 1) POUR TERRASSEMENT ENTIÈREMENT RÉALISÉ PAR LE DEMANDEUR				
Le demandeur est responsable notamment des autorisations de travaux, de la signalisation et du barriérage du chantier, du respect des articles R 554-20 à 554-39 du Code de l'environnement, du bon compactage de la tranchée et de la réfection de la				
	le FORFAIT	-228,90 €		
13.2) ... A L'ARTICLE 1) POUR TRAVAUX SUR CONDUITE PRINCIPALE DÉJÀ DÉGAGÉE SUR 1 M DE LONGUEUR				
La conduite est dégagée de 10 cm sur l'ensemble de sa circonférence pour permettre l'installation de la machine à percer en charge.				
	le FORFAIT	-102,46 €		
13.3) ... A L'ARTICLE 3) POUR NON RÉALISATION DE LA TRANCÉE				
Le demandeur est responsable notamment des autorisations de travaux, de la signalisation et du barriérage du chantier, du respect des articles R 554-20 à 554-39 du Code de l'environnement, du bon compactage de la tranchée et de la réfection de la				
	le FORFAIT	-9,27 €		
13.4) ... A L'ARTICLE 1) ou 8) POUR NON FOURNITURE DU COMPTEUR D'EAU MID				
13.4.1) ... 15 mm	le FORFAIT	-33,79 €		
13.4.2) ... 20 mm	le FORFAIT		-39,24 €	
13.4.3) ... 30 mm	le FORFAIT			-147,15 €
13.4.4) ... 40 mm	le FORFAIT			-183,12 €

Annexe 4

Construction des branchements individuels d'Eau Potable - Barème forfaitaire applicable pour un COPE à partir du 1^{er} janvier 2023

(prix en € HT)

Annexe à la délibération n°CA20221215_18 du 15 décembre 2022

NUMÉRO ET DÉSIGNATION DES ARTICLES	Calibre du compteur
<i>NB2: Toutes les sujétions particulières non prises en compte par le présent bordereau seront facturées hors bordereau et au coût réel. Exemples de sujétions particulières: découpe de structure en béton désactivé et réfection à l'identique, terrassement au pied d'un poteau électrique nécessitant son haubannement, etc.</i>	